

**Conseil Municipal du 18 mai 2017**

**Vœu présenté par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité**

**Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité**

**Région Ile-de-France**

**Intervention d’Evelyne Lesens, au nom du groupe EELV.**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

Le jeudi 9 mars 2017, la région Île-de-France a adopté une "Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité[[1]](#footnote-1)".

Cette charte, qui se décline en trois paragraphes et sept articles, s’imposerait aux agents régionaux, aux organismes soutenus par la région, ainsi qu’aux utilisateurs et usagers des équipements et services publics régionaux.

Mais avec un détail de taille, présent dès le préambule : l'octroi de subventions sera conditionné par la signature de la Charte …

Pour les écologistes, cette « charte » est éminemment critiquable, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond tout d'abord, ce document démontre une volonté manifeste de controverse sur le thème de la laïcité. En comparaison des documents officiels déjà existants (le guide laïcité et collectivités locales et la charte de la laïcité dans les services publics), la charte élaborée par l’exécutif régional choisit d’évincer systématiquement le sujet de la liberté religieuse et ce, de manière délibérée.

Ce texte menace ainsi toutes garanties de la libre expression par les usagers de leurs convictions religieuses, syndicales, politiques, philosophiques, qui sont pourtant des corollaires indispensables du principe de laïcité et garants des libertés fondamentales défendues dans La Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948.

Dès lors, la charte tue l’esprit de la loi de 1905. Sous prétexte d’écrire une charte de la laïcité, la région se rend responsable d’un glissement, qui appliquerait la laïcité de l’école à d’autres niveaux et joue sur la possibilité d’étendre le principe de neutralité des agents à tous les usagers des services régionaux, en contradiction avec la loi existante et avec une volonté manifeste de remise en cause du concept même de laïcité.

Sur la forme ensuite, un flou quasi total règne quant aux modalités d’application, notamment sur la protection contre le prosélytisme. Pourtant, l’exécutif a décidé que cette charte serait de mise dans tous les équipements régionaux et devrait être signée par toute structure bénéficiaire de fonds régionaux.

Concrètement, cela revient à dire que toutes les assemblées générales des associations ou autres structures franciliennes devront se faire les porte-parole de l’exécutif régional et de cette vision biaisée du vivre-ensemble, afin d’être soutenues dans leurs actions. Dans le cas présent, c'est donc bien la région qui fait du prosélytisme…

Nous sommes alors aux limites de la légalité, pour ne pas dire dans l'illégalité !

Le groupe écologiste tient à dénoncer la volonté de l’exécutif régional de jouer la polémique dans un moment politiquement délicat pour notre pays.

Les textes existants sont amplement suffisants et apportent toutes les garanties légales sur la laïcité.

Par conséquent, les écologistes d'Ivry-sur-Seine s'associent pleinement à ce vœu présenté par le Front de Gauche au nom de la majorité municipale.

Je vous remercie.

1. <https://www.iledefrance.fr/espace-media/applis_js/rapports_cp-cr/2017-03-09/rapportsPDF/CR2017-51.pdf> [↑](#footnote-ref-1)